



Conseil de développement  
du Pays viroonnais 2020-2026

## Auto-saisine n° 1 / Biodiversité

# AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Remis le 19/09/2023 au Président Bruno Cattin

Groupe de travail n° 3, représenté par :

Marc Chérèque, Jean-Pierre Curie, Ingeborg Eilers, Olivier Marco, Pascal Mioche  
Jean-François Noblet, nommé par Nadine Reux comme personne qualifiée, Marc Pellet  
Jean-Paul Sibue, Philippe Triolle, Dominique Venturini, nommé par Nadine Reux comme personne qualifiée

# SOMMAIRE

**A. Contexte**

**B. Méthode et parti pris**

**C. Préambule : quelques chiffres clés**

**D. La préservation et la restauration de la biodiversité doit être une priorité**

**E. Propositions d'actions pour lutter contre les grandes atteintes à l'environnement**

- 1. Destruction des habitats naturels**
- 2. Imperméabilisation des sols**
- 3. Fragmentation du territoire**
- 4. Contamination par les pesticides**
- 5. Pollutions**
- 6. Pièges mortels involontaires**
- 7. Action transversale**

**F. Annexes et acronymes**

## A. Contexte

Suite à une enquête auprès des membres du CDPV tout au début de son installation sur « quels thèmes souhaiteriez-vous porter durant ce mandat ? », la biodiversité est la préoccupation qui remporte la majorité des suffrages.

Porter une auto-saisine sur le sujet devient donc une évidence, mais si les enjeux sont partagés par tous les membres, le sujet reste vaste, et la façon de le porter est délicat.

En effet, tout le monde est bien d'accord de préserver la biodiversité, mais comment agir, alors que toute notre société telle qu'elle a été pensée jusque là impacte la nature ?

Ainsi, le CDPV se questionne sur sa contribution dans ce domaine : il souhaiterait aider les décideurs locaux à mettre en œuvre des actions, et à aller un cran plus loin. Mais comment ?

Il se trouve que le conseil de développement compte parmi ses membres des spécialistes locaux de la biodiversité, qui vont, avec le groupe de travail « biodiversité », mettre leur expertise à profit.

## B. Méthode et parti pris

Le groupe de travail compte 10 conseillers de développement :

- Marc Chérèque
- Jean-Pierre Curie
- Ingeborg Eilers
- Olivier Marco
- Pascal Mioche
- Jean-François Noblet, nommé par Nadine Reux comme personne qualifiée
- Marc Pellet
- Jean-Paul Sibue
- Philippe Triolle
- Dominique Venturini, nommé par Nadine Reux comme personne qualifiée

Notre réflexion commune débute par une conférence sur la compréhension des enjeux de la biodiversité, donnée par Jean-François Noblet, et les principales données locales sur l'état de la biodiversité sur le Pays Voironnais.

De cela découle une série de 6 réunions, pour définir notre action. Si d'emblée le groupe pense à toucher tous les publics (élus, techniciens et grand public), il va progressivement se focaliser sur comment aider les communes et l'intercommunalité dans leur action quotidienne en faveur de la protection de la biodiversité. Le parti pris est de faire remonter une expertise, faire profiter d'un savoir de terrain. L'objet du livrable est donc choisi : il s'agit de proposer une stratégie d'actions pragmatiques classées par priorités, à mettre en œuvre à l'échelle communale et intercommunale, avec l'aide (ou pas) du CDPV, et des associations locales.

Le plan d'actions émane des 5 grandes atteintes à la biodiversité identifiées par le groupe :

- 1 Destruction des habitats naturels
2. Imperméabilisation des sols
3. Fragmentation du territoire
4. Contamination par les pesticides
5. Pollutions
6. Pièges mortels involontaires.

Après une présentation de quelques chiffres clés, nous vous présenterons pourquoi la préservation et la restauration de la biodiversité doit être une priorité. Et enfin, nous déclinerons nos recommandations d'actions.

## C. Préambule : quelques chiffres clés

41% des espèces d'amphibiens, 13% des espèces d'oiseaux et 26% des espèces de mammifères sont menacées d'extinction à l'échelle mondiale.

*(Édition liste rouge mondiale publiée en 2021)*

La France (métropole + Dom-Tom) fait partie des 10 pays qui hébergent le plus grand nombre d'espèces menacées.

En France métropolitaine, ce sont 15% des orchidées, 14% des mammifères, 24% des reptiles, 23% des amphibiens, 32% des oiseaux nicheurs, 19% des poissons, 28% des crustacés d'eau douce qui sont menacés d'extinction.

*(Liste rouge 2021)*

22% des oiseaux communs ont disparu de métropole entre 1989 et 2017 (-33% dans les milieux agricoles, -30% dans les milieux bâtis, -3% dans les milieux forestiers), 38% des chauves-souris entre 2006 et 2016.

*(Observatoire National de la Biodiversité 2017)*

Et sur le territoire du Pays voironnais, des mammifères et des oiseaux sont menacés.

*(Listes établies par le Pic Vert en annexe).*

## D. La préservation et la restauration de la biodiversité doit être une priorité

Le groupe de travail a commencé par définir ce que le terme biodiversité veut dire. Un consensus s'est rapidement établi autour des définitions suivantes :

La biodiversité d'un lieu est le nombre d'espèces vivantes de la faune et de la flore présentes, humains compris. La biodiversité génétique des espèces est également à considérer sachant qu'elle peut varier au sein d'une même espèce. Il convient donc d'assurer le maintien des habitats naturels qui hébergent la biodiversité, auxquels elle est liée.

La biodiversité permet à chacun de respirer, de se nourrir, de digérer, de se soigner (la nature nous fait du bien). Elle nous protège contre les aléas et risques naturels, contre les pandémies. Elle nous inspire et nous émerveille. L'agriculture, la chasse, la pêche, le tourisme dépendent de la biodiversité. La biodiversité nous offre de nombreux services écosystémiques indispensables à notre société. En résumé la biodiversité est vitale.

**Le CDPV souhaite faire prendre la mesure des enjeux de la biodiversité à tous, représentants et habitants du Pays Voironnais, pour qu'ils placent sa protection et sa restauration en priorité collective et existentielle.**

Une analyse des principales menaces locales sur la biodiversité a permis au CDPV d'établir la hiérarchie suivante : **l'imperméabilisation des sols, la destruction des habitats naturels** viennent en premier. En effet la faune du sol et les insectes sont au départ de toutes les chaînes alimentaires. **La fragmentation du territoire** par des infrastructures et des obstacles (murs, clôtures) empêche la libre circulation de la faune et de la flore. **La contamination généralisée par les pesticides** atteint la plupart des espèces, en particulier les insectes. **Les pollutions** de l'air et de l'eau, pollution lumineuse comprise, menacent également la biodiversité. Enfin il ne faut pas oublier **l'impact considérable des pièges mortels involontaires** (baies vitrées, poteaux creux non bouchés, barbelés inutiles, trous au ras du sol etc.).

→ Cette analyse s'appuie sur la situation locale et les documents publiés par le gouvernement et l'Union européenne.

## E. Propositions d'actions pour lutter contre les grandes atteintes à l'environnement

Le CDPV propose à la CAPV de faire sa part pour limiter la sixième extinction planétaire de la biodiversité, en agissant localement sur ces principales menaces : imperméabilisation des sols et des habitats, fragmentation du territoire, contamination par les pesticides, pollutions diverses, installation de pièges mortels involontaires.

### 1. Destruction des habitats naturels

Une étude financée par la CAPV a été publiée en 2002 : « *Expertise des milieux naturels, de la faune et de la flore remarquables des communes du Pays Voironnais* ». Ce travail mené par plusieurs associations compétentes (FRAPNA, AVENIR, LPO, Gentiana, Sympetrum, Pic vert, etc.) a prospecté plus d'une centaine de sites sur le territoire du Pays Voironnais et a permis l'édition de fiches de synthèse pour 70 sites.

RECOMMANDATIONS A LA CAPV :

- > Reprendre cet inventaire de sites afin de le compléter.
- > Proposer la mise en place de mesures de protection réglementaires sur les sites actuellement non protégés. Cela peut se faire graduellement selon la biodiversité du site et les menaces qui pèsent sur lui, selon l'ordre de priorité croissante : zonage naturel (N) au PLU, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) ou Arrêté Préfectoral de Protection des Habitats (APPH), Réserve naturelle Régionale, Espace Naturel Sensible (ENS), Réserve biologique intégrale en forêt, Zone Natura 2000, Obligation réglementaire Environnementale (ORE), réserve naturelle nationale.
- > Décider d'une politique d'acquisition foncière d'espaces naturels riches et menacés.

*Remarque : le Conseil Régional ayant stoppé la création de réserves naturelles régionales, qu'il a décidé de modifier les financements des zones Natura 2000 et que le Conseil départemental souhaite arrêter la labellisation d'Espaces Naturels Sensibles, il reste peu d'outils réglementaires disponibles.*

## 2. Imperméabilisation des sols

RECOMMANDATIONS A LA CAPV :

- > Organiser des inventaires participatifs d'espaces susceptibles d'être désimperméabilisés
- > Réaliser une opération exemplaire d'un parking de grande surface à désimperméabiliser
- > Financer la désimperméabilisation de 5 cours d'écoles chaque année
- > Concevoir une future ZAC qui limite l'imperméabilisation des sols

## 3. Fragmentation du territoire

Il existe une base de données (Naturalist) gérée par la LPO et le CDI localisant les points de conflits existants en Isère qui entravent la libre circulation de la faune et de la flore le long des corridors biologiques identifiés aux REDI, SRCE et SRADDET.

RECOMMANDATIONS A LA CAPV :

- > Informer les services et les habitants de l'existence de l'application gratuite *Naturalist* pour les inciter à mentionner les points de conflits existants, en particulier les écrasements d'animaux sur les voiries
- > Réaliser une carte détaillée des corridors (trames verte, bleue et noire) qui soit intégrée aux zonages des documents d'urbanisme à une échelle plus fine que celle existant dans les REDI, SRCE et SRADDET
- > Financer la neutralisation de 5 points de conflit chaque année
- > Reprendre le Plan Paysage autrefois adopté par la CAPV proposant des subventions aux particuliers pour planter des haies champêtres locales

## 4. Contamination par les pesticides

RECOMMANDATIONS A LA CAPV :

- > Mener une campagne de sensibilisation contre l'usage des pesticides
- > Arrêter les pesticides sur toutes ses propriétés cultivées par des exploitants, par l'application d'un cahier des charges et d'un engagement écrit

## 5. Pollutions

RECOMMANDATIONS A LA CAPV :

- > Inscrire le PCAET comme première priorité.

## 6. Pièges mortels involontaires

RECOMMANDATIONS A LA CAPV :

- > Informer les services et les habitants sur l'impact des divers pièges mortels involontaires
- > Lancer un recensement participatif des différents types de pièges (poteaux creux, trous du sol, baies vitrées, barbelés, etc.)
- > Mener des opérations systématiques de neutralisation organisées chaque année avec le concours des communes, des écoles, des associations, des chantiers de jeunes type Job d'été

## 7. Proposition transversale

RECOMMANDATIONS A LA CAPV :

- > Mettre en place un Plan Local d'Urbanisme intercommunal : la mise en place d'un PLUi aurait l'avantage de permettre une meilleure protection des sols, des espaces de biodiversité, grâce à une réglementation uniforme sur l'ensemble du territoire. Il faciliterait la mise en application des recommandations sur la biodiversité.

## **Conclusion sur l'action du CDPV**

Le CDPV est prêt à accompagner cette démarche, sur l'ensemble des actions que la collectivité retiendra.

## F. Acronymes, références, annexes

### 1. Acronymes

CDPV : Conseil de développement du Pays Voironnais

CAPV : Communauté d'agglomération du Pays Voironnais

FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature

LPO : Ligue pour la protection des oiseaux

PLU : Plan local d'urbanisme

APPB : Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope

APPH : Arrêté Préfectoral de Protection des Habitats

ENS : Espace Naturel Sensible

ORE : Obligation réglementaire Environnementale

CDI : Conseil départemental de l'Isère

REDI : Réseau écologique de l'Isère

SRCE : Schéma régional de cohérence écologique

SRADDET : Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires

PCAET : Plan climat air énergie territorial

### 2. Références

La liste rouge mondiale des espèces menacées : <https://uicn.fr/liste-rouge-mondiale/>

Bilan annuel de la biodiversité en France : <https://naturefrance.fr/publications/bilan-annuel-de-lobservatoire-national-de-la-biodiversite-2021>

Application Naturalist : [https://www.faune-france.org/index.php?m\\_id=20015](https://www.faune-france.org/index.php?m_id=20015)

« Expertise des milieux naturels, de la faune et de la flore remarquables des communes du Pays Voironnais », CAPV, 2002.

Plan Paysage, CAPV.

PCAET, CAPV.



### **3. Annexes**

- a. Les oiseaux menacés du Pays Voironnais, JF Noblet 2022
- b. Les mammifères du Pays voironnais. Statut et protection, JF Noblet 2022

## Les oiseaux menacés du Pays Voironnais

Le Pic vert a présenté une exposition photo sur les oiseaux menacés du Pays Voironnais à la mairie de Charnècles (38).

Il n'y a pas que dans les pays tropicaux que la biodiversité diminue. En Isère nous disposons de listes rouges d'espèces menacées qui ont été établies selon des critères reconnus par L'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). La première, rédigée par la FRAPNA date de 87. La seconde de 95 et la troisième a été publiée par le Conseil général et la LPO en 2007. On notera que les menaces sur les oiseaux de l'Isère augmentent de plus en plus car on est passés pour les 179 espèces d'oiseaux nicheurs en Isère, de 69 espèces menacées en 95 à 95 en 2007.

La liste rouge des oiseaux menacés est établie à partir de l'inventaire des espèces d'oiseaux qui nichent sur une région. En effet la reproduction est le meilleur critère qui prouve l'adaptation au milieu naturel. Les oiseaux migrateurs ou hivernants ne sont pas pris en compte dans ce travail. Cette liste classe les espèces en cinq catégories selon le degré de menace pour leur survie : En danger critique de disparition (CR), En danger (EN), Vulnérable (VU), Quasi menacé (NT) et insuffisamment documenté (DD) Nous avons donc la liste rouge des oiseaux de l'Isère (2007) et retenu uniquement les espèces nicheuses dans les communes du Pays voironnais et ses environs immédiats.

.Une compilation des données de la base de données Faune Isère/LPO et de l'atlas des oiseaux nicheurs de Rhône alpes publié par le CORA faune sauvage en 2003 a été faite. Cela donne 43 espèces.

**2 espèces sont en danger critique (CR) :**

**Busard cendré :** Il reste quelques couples nicheurs sur la partie Est de la plaine de Bièvre. Ce rapace qui niche au sol est menacé par les techniques agricoles qui détruit les nids dans les champs avant l'envol des petits, par la diminution des populations de campagnols des champs suite à la disparition des prairies et par le braconnage en Afrique où il hiverne. Plusieurs couples de cette espèce nichent dans les réserves du Pic vert à Rives, Colombe et Le Grand Lemps.

**Pouillot siffleur :** Ce petit passereau forestier niche dans les forêts de hêtre et de chênes sessiles ayant un sous bois herbeux et un boisement peu dense. La région Rhône Alpes constitue la limite Sud de sa répartition européenne. On connaît quelques couples en Chartreuse, dans la partie Est des Chambrands et sur la pointe Nord Est du Vercors. Il a toujours été rare ici. Cette espèce au chant caractéristique devrait être recherchée. On a eu la chance de la photographier à la réserve du Pic vert Au Grand Ratz sans prouver sa nidification.

**10 espèces sont en danger (EN) :**

**Bihoreau gris :** Ce petit héron discret a niché irrégulièrement en Isère, quelque fois dans le Pays Voironnais aux étangs de l'Eterpa à La Buisse, à Chantesse, peut être dans l'Espace naturel Sensible de l'Herrétang. En tous cas il est très menacé dans toute l'Europe sans que l'on sache exactement pourquoi. Plusieurs hypothèses sont évoquées : concurrence avec d'autres hérons, braconnage sur les lieux d'hivernage en Afrique.

**Blongios nain :** Situation identique pour ce héron qui a niché à Voreppe et la Buisse. Un nid a été détruit lors des travaux liés à l'échangeur de Mauverney. Il faudrait favoriser les roselières dans les étangs et surveiller l'évolution de ses effectifs.

**Bruant proyer :** On ne trouve ce passereau granivore adapté aux prairies et aux espaces ouverts des plaines de basse altitude que dans la plaine de Bièvre. Il est nicheur dans les environs des réserves du Pic vert à Rives, Colombe et Le Grand Lemps. Il est menacé par récoltes précoces qui détruisent son nid et par les pesticides agricoles.

**Chevalier Guignette :** Cet oiseau limicole a niché sur les bancs de gravier de la rivière Isère et du Guiers. Il migre en hiver dans le Sud de l'Europe et en Afrique. Semble en diminution mais il y a trop peu d'observation pour le confirmer. Il est vu en migration à la réserve du Pic vert en plaine de Bièvre.

**Courlis cendré :** Cet échassier a disparu des marais de Chirens, de l'Herrétang et du Grand Lemps mais il s'est installé en plaine de Bièvre, nichant dans des prairies et sur l'aéroport de St Geoires. Un ou deux couples viennent régulièrement se baigner dans les plans d'eau de la réserve du Pic vert en plaine de Bièvre.

**Héron pourpré :** Ce héron est très farouche et il niche au sol dans de grandes roselières souvent inaccessibles. Aussi on a du mal à certifier sa reproduction. Cependant on pense qu'elle s'est produite dans les tourbières de l'Herrétang et dans les étangs de l'Eterpa à la Buisse. On devrait mieux comptabiliser ses nids pour voir si l'espèce augmente comme on semble le constater ailleurs en France

**Huppe fasciée :** Bien reconnaissable à son long bec et sa huppe étonnante la huppe niche dans la plaine de Bièvre et irrégulièrement dans les vieux vergers du Pays voironnais. Elle recherche les nichoirs, les arbres creux et les trous de mur pour élever ses petits. Elle régresse à cause des insecticides, de la raréfaction des prairies et des arbres à cavités

**Pouillot fitis :** Il ne niche, à notre connaissance que dans les tourbières de l'Herrétang. Il est peut être en expansion selon les observations.

**Rousserolle turdoïde :** Ce passereau migrateur se reproduit au marais du Grand Lemps. Il a disparu de nombreuses zones humides où la femelle construisait son nid entre des tiges de roseaux

**Torcol fourmilier :** Passereau migrateur nourrissant d'œufs de fourmis et nichant dans un trou d'arbre ou un nichoir. En forte diminution à cause des techniques agricoles et des insecticides.

#### **17 espèces sont vulnérables (VU) :**

Ces espèces nichent en faible nombre ou irrégulièrement dans le Pays voironnais. Elles sont menacées par la raréfaction des arbres à cavités, les techniques d'agriculture intensive, les pesticides et la disparition des insectes.

Bondrée apivore  
Bruant des roseaux  
Chevêche d'Athéna  
Circaète Jean le Blanc  
Effraie des clochers  
Faucon hobereau  
Faucon pèlerin  
Grive litorne  
Guêpier d'Europe  
Hirondelle de rivage  
Moineau friquet  
Petit gravelot  
Petit duc scops  
Pic épeichette  
Pigeon colombin  
Tariet des prés  
Tarin des aulnes

#### **12 espèces quasi menacées (NT) :**

Autour des palombes  
Bouscarle de Cetti  
Bruant jaune  
Cincla plongeur  
Grand corbeau  
Grand duc d'Europe  
Grèbe castagneux  
Grèbe huppé  
Héron cendré  
Martin pêcheur  
Milan noir  
Râle d'eau

#### **2 espèces dont les informations sont insuffisantes (DD):**

Bécasse  
Grosbec casse-noyaux

Tout le monde peut agir pour restaurer la biodiversité du Pays voironnais. Les élus locaux peuvent mieux connaître l'inventaire des espèces animales pour leur Plan Local d'Urbanisme (PLU), la CAPV peut donner une impulsion nouvelle pour sa politique de protection des espaces naturels et les citoyens peuvent arrêter l'usage des pesticides, poser des nichoirs, préserver les arbres à cavités, créer des mares et envoyer leurs observations des espèces de la liste rouge au Pic vert pour que l'on puisse suivre l'évolution des effectifs. En tous cas venez voir l'exposition des photographes du Pic vert sur les oiseaux menacés du Pays voironnais à partir du 1 juin à la mairie de Charnècles.

JF Noblet (Nov. 2022)

## Les mammifères du Pays voironnais. Statut et protection

Il nous faut définir dans un premier temps le domaine étudié et la liste des espèces de mammifères dont nous parlerons.

Pour ce qui concerne le premier point nous nous limiterons à la liste des communes de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV), soit un total de 31 communes.

Selon le découpage de l'atlas ornithologique Rhône Alpes publié en 1977 ces communes se situent principalement dans le district naturel des Monts du Chat. 4 communes du Sud Est du territoire font partie de la Chartreuse, 6 communes de la plaine de l'Isère se rattachent au district Basse vallée de l'Isère et la partie Ouest de la commune de Rives fait partie de la plaine de Bièvre. Ainsi le territoire possède une certaine diversité de paysages, depuis le relief karstique de la Chartreuse et le sommet de la Grande Sure (1920 m), la plaine alluviale de l'Isère avec les restes de forêt alluviale, une petite partie de la plaine de Bièvre avec son arrivée d'influence climatique méditerranéenne et une grande surface de collines boisées espacées par des zones humides, le lac de Charavines et territoires agricoles souvent consacrés à l'élevage.

Pour ce qui est de la liste des mammifères du Pays Voironnais nous convenons de ne pas retenir les 6 espèces qui ont été présentes à la période Holocène en Isère et qui ont du être présente dans notre territoire (L'élan, le renard polaire, le renne et 3 espèces de campagnols : *Microtus gregalis*, *Microtus malei*, *Microtus oeconomus*). A cela nous ajoutons des espèces disparues : l'auroch, le cheval primitif, l'ours dont la disparition en Chartreuse date du début du XX<sup>ème</sup> siècle.

Il nous faut, dans un premier temps, examiner la liste des espèces de mammifères du département de l'Isère et retenir ceux qui ont été observés dans le Pays Voironnais. En 1984 nous avons publié une liste comprenant 77 espèces. Plus récemment Deliry (2009) mentionne 109 espèces pour la région Rhône Alpes et le site internet de la LPO isère en 2010 note 83 espèces. Il nous faut donc définir une liste précise enlevant les espèces domestiques ou disparues avant 1980 de la liste Deliry et compléter celle de la LPO par les connaissances nouvelles de la faune mammalogique. Cette nouvelle liste des mammifères de l'Isère (JF Noblet 2010) comprend 93 espèces dont 3 n'ont pas été observées dans les dernières années et pourraient être considérées, vu leur situation antérieure, comme disparues du département : Campagnol amphibie, Murin de Capaccini et Rhinolophe euryale. Dans cette liste de l'Isère nous comptons 10 espèces allochtones introduites dans le département. (Chien viverrin, raton laveur, tamia de Sibérie, vison d'Amérique, ragondin, rat musqué, lapin de Floride, cerf sika, mouflon, daim). **L'inventaire des mammifères de l'Isère compte 13 insectivores, 29 chauves souris, 15 carnivores, 24 rongeurs, 4 lagomorphes, 8 ongulés.** La loi protège le hérisson, 2 espèces de musaraignes, toutes les chauves souris, le loup, le lynx, la genette, la loutre, le bouquetin et 3 rongeurs (Ecureuil, castor et muscardin). Notons que cette loi du 23 avril 2007 protège non seulement ces espèces mais aussi leurs lieux de repos et de reproduction.

**Pour le Pays Voironnais on compte 70 espèces de mammifères sauvages dont 9 insectivores, 22 chauves souris, 12 carnivores, 20 rongeurs, 2 lagomorphes et 5 ongulés. Cela donne 40 espèces protégées par la loi.** Seulement 3 espèces allochtones sont présentes dans le Pays voironnais (ragondin, rat musqué, mouflon).

Avant d'examiner le statut des espèces présentes dans le Pays Voironnais il convient de préciser que cet inventaire fait le point en 2010, qu'il n'est probablement pas exhaustif et qu'il pourra être modifié ultérieurement pour tenir compte des futures observations de terrain et des avancés de la génétique qui permettent de déterminer de nouvelles espèces. Cela a déjà été le cas pour plusieurs espèces de chauves souris (Oreillard montagnard, murin d'Alcathoe, pipistrelle pygmée), le mulot alpestre, la musaraigne du Valais.

En ce qui concerne la liste rouge des espèces de mammifères menacés en Isère (CGI/LPO 2007) nous obtenons pour le Pays Voironnais la présence de 29 espèces mentionnées :

- **3 insectivores** : Musaraignes aquatique, de Miller et bicolore catégorie DD : insuffisamment documenté
- **14 chauves souris** :

Catégorie EN : En danger : Barbastelle  
Grand murin  
Grand rhinolophe  
Murin de Bechstein  
Petit murin  
Petit rhinolophe  
Sérotine bicolore

Catégorie VU : Vulnérable : Murin à oreilles échancrées  
Murin de Natterer

Catégorie NT : Quasi menacé : Murin à moustaches  
Sérotine commune

Catégorie DD : insuffisamment documenté : Oreillard gris  
Pipistrelle de Nathusius  
Pipistrelle pygmée

- **7 carnivores** : EN : Chat forestier  
CR : Loup  
Loutre  
Lynx  
VU : putois  
DD : Belette  
Hermine
- **5 rongeurs** : NT : Castor  
EN : Rat noir  
DD : Campagnol de Fatio  
Muscardin  
Rat des moissons

Une première analyse de la liste rouge (Voir tableau N°1) montre :

- Que 11 espèces sont méconnues sur 29. (3insectivores, 3 chauves-souris, 2 carnivores et 3 rongeurs). Ce serait donc utile de lancer des programmes de recherche sur ces espèces.
- Que 17 espèces sont des insectivores (14 Chauves-souris et 3 musaraignes). Il est donc utile de rechercher les causes de la diminution des insectes et de commencer par restaurer ces populations par une restauration des sols, la diminution des pesticides. Pour les chauves souris la protection des gites utilisés, la restauration de gites potentiels (Grottes , combles d'églises, ponts ) et la pose de nichoirs sont de bonnes pistes de travail. Philippe .Kochert, adhérent du Pic vert à Rives et propriétaire d'une carrière souterraine hébergeant 3 espèces de Chauves souris a confié ce site au Pic vert pour en faire une réserve. Le Pic vert a nettoyé les déchets contenus à l'intérieur et amélioré le climat intérieur pour le rendre plus favorable aux chauves souris par la construction de murs. Une ancienne mine à St Christophe sur Guiers a été aménagée pour que les chauves souris soient moins dérangées.
- Que 7 espèces sont carnivores dont 3 sont encore chassées sans aucune justification. Il faudra les défendre contre cette pratique

- Que plusieurs espèces sont liées aux cours d'eaux non pollués et aux zones humides (Chauves souris, putois, musaraigne aquatique, loutre).
- Que plusieurs sont liés aux paysages de bocage, avec prairies, haies (Musaraignes, chauves souris rhinolophes, chat forestier, hermine, belette, muscardin)
- Il serait possible d'envisager des réintroductions dans le Pays Voironnais, certaines après élevage en captivité (castor, campagnol amphibie, loutre, rat noir).

Les menaces qui pèsent sur l'ensemble des espèces sont souvent identifiées : fragmentation de l'espace naturel, disparition des corridors biologiques, écrasement sur les routes, contamination par les pesticides, chasse et piégeage non contrôlés, réduction des espaces naturels, disparition des habitats, des zones humides, pollutions de l'air, de l'eau et des sols, prolifération d'espèces invasives. Il apparaît clairement que l'impact de l'agriculture intensive est très important. Il conviendrait d'ailleurs de séparer l'agriculture vivrière (élevage de plein air, vergers, maraichage) qui héberge rat des moissons, rat noir et chauves souris de l'industrie agricole à base de monoculture intensive, et son désert faunistique.

Ces éléments donnent un diagnostic sérieux pour l'agenda 21 de la CAPV. Si l'objectif affiché de préservation de la biodiversité est réellement pris en compte ce travail fournit des pistes sérieuses de travail. Le Pic vert les incitera.

NOBLET JEAN FRANCOIS (Nov. 2022)